

Un.e responsable pour son département Ressources Humaines

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail (www.anact.fr). Dans le cadre des missions qui lui sont confiées en application de l'article L. 4642-1 du code du travail, l'Anact conduit des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment les facteurs organisationnels et les relations professionnelles, en vue de leur amélioration : *l'expérimentation* est à la base de nos travaux, la *capitalisation* au cœur de nos processus, et le *transfert* constitue la finalité ultime de nos travaux.

L'Anact s'appuie sur des associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elles constituent avec l'agence un réseau structuré et fédéré par une charte. Chaque association décline, en région, les missions énumérées à l'article R. 4642-1. L'agence assure la coordination et le pilotage du réseau.

Depuis 2016 des réflexions ont été engagées au sein du réseau pour amplifier la mutualisation au niveau des fonctions support notamment. Le référé de la Cour des Comptes en date du 24 mai 2019, la réponse de la Ministre du travail en date du 22 juillet 2019, ainsi que les différentes réflexions engagées sur l'organisation du système de santé au travail, invitent désormais à expertiser une option visant à s'inscrire plus fondamentalement dans le cadre d'une démarche d'intégration.

Le département Ressources Humaines

Comme tous les départements et les équipes de l'Anact, le département RH a un double champ, celui de l'EPA proprement dit et celui du réseau Anact-Aract.

Composé d'une équipe de 4,5 ETP avec le/la responsable, la fonction synthétique du département RH est de piloter la mise en œuvre opérationnelle des politiques de ressources humaines de l'Agence :

- La gestion et le développement RH Anact, avec notamment la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
- Le développement et la gestion des compétences et des parcours professionnels Anact et Réseau.
- Le dialogue social Anact et Réseau.
- Et, dans l'objectif d'un réseau plus intégré, conseiller et accompagner les équipes de l'Anact et du réseau dans les démarches de conduite du changement et de transformation, du point de vue des impacts sur les ressources humaines, dans l'objectif de préserver la qualité de vie au travail des agents et salariés.

Les principales missions confiées

Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique de la Direction Générale de l'Anact, le (la) responsable du département RH, a la responsabilité :

De la gestion et du développement des RH de l'Anact :

- La gestion des ressources allouées dans toutes leurs dimensions administratives (paie, recrutement, intégration, départ, mobilité, temps de travail, absence, maladie, reporting ...).
- L'accompagnement des évolutions organisationnelles dans le respect des plafonds d'emploi, la formalisation des besoins en ressources et en compétences avec les responsables et la gestion du processus de recrutements (axe important de l'activité du responsable RH).
- La participation à l'élaboration et au suivi du budget de la masse salariale (reporting quadrimestriel DPGCEP)
- Produire le bilan social Anact et réseau.
- Poursuivre et intensifier la transformation numérique du SIRH : dématérialisation (finalisation entretien annuel, développer la partie paie ...), optimisation, services aux agents, pilotage RH, accompagnement à la conduite du changement ...
- Veiller à la mise en place et à l'usage des outils de pilotage et de régulation de la charge de travail.
- ...

Du développement et de la gestion des compétences et des parcours Anact et Réseau :

- La charte du réseau précise que « L'Anact élabore et propose une offre de formation garantissant la présence et le développement des compétences clés dans les différentes entités du réseau ainsi que des repères métiers communs ».
- La conception et le pilotage d'une stratégie de développement des compétences articulée à la politique RH.
- Poursuivre les actions d'échange de pratique.
- Opérationnaliser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences communes à l'Anact et au réseau.
- Soutenir les parcours.
- ...

Du dialogue social Anact et Réseau, en appui au Directeur Général :

- Suivre l'avancement des travaux des instances de représentation (IRP Anact et Espace DS Réseau).
- Veiller à ce que le dialogue social interne à chacune des entités et au niveau du réseau s'articule avec l'organisation hiérarchique, fonctionnelle et le dialogue professionnel avec comme un des moyens : que les sujets traités au niveau des réunions de direction le soit également au niveau des IRP et vice et versa.
- L'impact en 2020 et 2021 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sera mis en œuvre, avec notamment, l'évolution du champ de la consultation des IRP dans la période transitoire à la fusion des instances CT et CHSCT en Comité Social, la transformation du rôle de la CCP et la préparation des élections professionnelles de décembre 2022.
- ...

De contribuer sur le champ RH à l'optimisation des moyens du Réseau Anact-Aract et à la mise en œuvre des orientations d'une organisation plus intégrée :

- Participer aux différents groupes de travail pour porter la dimension RH.
- Définir un plan directeur RH-Métiers en prenant en compte la cible d'une organisation plus intégrée du réseau Anact-Aract. Mettre en œuvre les actions sur l'amplification de la mutualisation, notamment concernant les fonctions support.
- Contribuer au développement d'une culture commune (construire un "baromètre" adhoc pour suivre les évolutions).
- ...

De contribuer avec les autres chefs de département des fonctions supports au pilotage des activités d'administration générale de l'Anact :

- Appui à la direction générale, pour opérer les choix stratégiques concernant les ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, nécessaires à la réalisation des missions de l'Anact.
- Conforter la qualité des relations et la communication entre les départements opérationnels et de supports.
- Appui à l'élaboration du nouveau « modèle économique » du Réseau Anact-Aract (innovation gestionnaire et sécurisation juridique) dans le cadre en l'état, d'une part, des règles comptables et budgétaires d'un EPA, d'autre part, du régime d'associations de droit privé.
- Appui à la structuration et à l'animation des dialogues de gestion et à la sécurisation des conventions financières (conventions Anact-Aract, conventions de partenariat).
- Être force de proposition pour la conception de dispositifs organisationnels innovants et l'adaptation des procédures à caractère transverse.

Formation, expérience professionnelle et compétences

Fonctionnaire ou contractuel de catégorie A, vous avez une expérience de 5 à 8 années dans les RH. Il sera notamment apprécié une expérience de gestion RH de contractuels public.

Vous avez une expérience avérée dans au moins un des domaines suivants :

- Sur les sujets RH, emplois, compétences, parcours...
- Droit public et relations sociales.
- Conduite, pilotage et animation d'une équipe.
- Conduite de projet induisant la mise en mouvement de différents acteurs, de développer un environnement favorable à la concertation et/ou négociation et favoriser une approche partagée pour contribuer à la réussite des changements.

Compétences attendues :

Savoir-faire

- Anticiper.
- Conduire le changement.
- Communiquer.
- Négocier.
- Travailler en réseau et en transversalité.
- Organiser une activité.
- Maîtrise des outils informatiques.
- Mettre en œuvre des outils de suivi et les suivre (indicateurs du COP ...).

Savoir-être

- Sens des responsabilités.
- Sens de l'innovation / créativité.
- Réactivité.
- Être à l'écoute (excellentes capacités relationnelles).

Connaissances

- Statut général de la fonction publique et statuts particuliers.
- Droit syndical.
- Gestion budgétaire des emplois des effectifs et de la masse salariale.
- Démarche, dispositifs et outils de GRH, GPRH, référentiels...

Ce poste exige également le respect absolu des règles de confidentialité.

Conditions de recrutement

- Emploi de catégorie A, référence du RIME : FP2GRH01 (Répertoires Interministériel des métiers de l'Etat)
- Poste ouvert suite à départ à la retraite dans l'année ;
- Prise de poste fin août / début septembre 2020 ;
- Poste basé à Lyon avec des déplacements en Aract et à Paris ;
- Détachement pour les fonctionnaires et, pour les contractuels, rémunération en référence à la grille des responsables de département de l'Anact, en fonction du diplôme et de la durée de l'expérience.

Candidature à adresser par mail avant le 14 juin 2020, sous la référence « RD RH 2020»
à Michel Anger, Responsable du Département Ressources humaines (m.anger@anact.fr).

- ANACT : 192 avenue Thiers CS 800 31 69457 Lyon cedex 06 -